
Assemblées générales de l'Institut Thomas More

Mercredi 28 juin 2023, à Rixensart et en visioconférence

Bruxelles, le 6 juin 2023

Madame, Monsieur, Cher membre,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à participer à **notre Assemblée générale annuelle, le mercredi 28 juin prochain, de 17h à 19h**. Ce sera l'occasion de discuter et d'échanger sur l'avenir et le développement de l'Institut Thomas More.

La réunion se tiendra :

- **au château de Rixensart** (Rue de l'Eglise, 40, B-1330 Rixensart),
- **en visioconférence** (le lien de la réunion et les instructions vous seront adressés dans les jours qui précèdent).

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la réunion.

Nous vous rappelons que **l'Institut se compose de deux associations**, l'une de droit français et l'autre de droit belge, ayant chacune les mêmes membres, les mêmes compositions d'Assemblée générale et de Conseil d'administration. Pour respecter les formes légales, nous vous convoquons donc officiellement à deux Assemblées générales qui se tiendront le même jour et à la même adresse et dont vous trouverez ci-joint les convocations et ordres du jour respectifs.

Merci de nous faire connaître votre présence à info@institut-thomas-more.org.

En espérant avoir le plaisir d'échanger avec vous à cette occasion, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher membre, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Christian Boon Falleur, président

Assemblée générale de l'Institut Thomas More asbl Belgique

Mercredi 28 juin 2023, à Rixensart et en visioconférence

Bruxelles, le 6 juin 2023

Madame, Monsieur, Cher membre,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à participer à **notre Assemblée générale annuelle, le mercredi 28 juin prochain, de 17h à 18h**. Ce sera l'occasion de discuter et d'échanger sur l'avenir et le développement de l'Institut Thomas More.

La réunion se tiendra :

- **au château de Rixensart** (Rue de l'Eglise, 40, B-1330 Rixensart),
- **en visioconférence** (le lien de la réunion et les instructions vous seront adressés dans les jours qui précèdent).

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la réunion.

Je vous rappelle qu'au titre de l'article 18 de nos statuts « l'ordre du jour peut être complété de toute question adressée au Président de l'Institut Thomas More par cinq membres actifs au moins, au moins trois jours francs avant la tenue de l'Assemblée ».

Merci de nous faire connaître votre présence à info@institut-thomas-more.org.

En espérant avoir le plaisir d'échanger avec vous à cette occasion, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher membre, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Christian Boon Falleur, président

Assemblée générale de l'Institut Thomas More France
Mercredi 28 juin 2023, à Rixensart et en visioconférence

Bruxelles, le 6 juin 2023

Madame, Monsieur, Cher membre,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à participer à **notre Assemblée générale annuelle, le mercredi 28 juin prochain, de 18h à 19h**. Ce sera l'occasion de discuter et d'échanger sur l'avenir et le développement de l'Institut Thomas More.

La réunion se tiendra :

- **au château de Rixensart** (Rue de l'Eglise, 40, B-1330 Rixensart),
- **en visioconférence** (le lien de la réunion et les instructions vous seront adressés dans les jours qui précèdent).

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de la réunion.

Je vous rappelle qu'au titre de l'article 18 de nos statuts « l'ordre du jour peut être complété de toute question adressée au Président de l'Institut Thomas More par cinq membres actifs au moins, au moins trois jours francs avant la tenue de l'Assemblée ».

Merci de nous faire connaître votre présence à info@institut-thomas-more.org.

En espérant avoir le plaisir d'échanger avec vous à cette occasion, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher membre, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Christian Boon Falleur, président